

## ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 JANVIER

## ANNIVERSAIRES

Pour l'an 92 et suivants

Quand on prend des fêtes, on n'en saurait trop prendre. D'autant plus que si elles ont leur vogue momentanée, cela ne dure pas et que, pour maintenir l'enthousiasme au niveau voulu, il faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde.

Voilà, par exemple, le 14 Juillet. Dans les premiers temps, il a fait fureur. Ce que l'on pavait, ce que l'on dansait, ce que l'on buvait, c'est peu de le dire ! Puis l'ardeur s'est refroidie, et les derniers 14 juillet ont été d'un calme, d'une placidité, d'un m'entoutisme navrant.

Il faut donc trouver autre chose, et c'est pourquoi a été déposée sur le bureau de la Chambre la proposition suivante :

« Article 1<sup>er</sup>. — La journée du 23 septembre 1792, centenaire de la proclamation de la République, est déclarée fête nationale.

« Art. 2. — Les crédits nécessaires à la célébration de cette fête seront prélevés sur les ressources générales de l'exercice 1892. »

Les principaux signataires de cette proposition sont MM. Camille Dreyfus et Joseph Reinach. Le directeur de la grave *République française* n'est pas l'ennemi d'une douce, que dis-je, d'une violente gaieté, au contraire. Très classique dans ses souvenirs, il ne songe qu'à donner au peuple tout au moins les *circenses*, en attendant le *panem*.

A vrai dire, chaque journée d'une époque où on n'avait pas le temps de s'ennuyer, peut servir de prétexte à un anniversaire. Notons seulement au courant de la plume : le 10 août 1892, qui vit le triomphe de la Commune de Paris, laquelle fit plus de mal encore et vécut plus longtemps que sa descendante de 1870 — enfant d'ailleurs de tout point digne de son aïeule.

Trois semaines après, nous aurons ces épouvantables massacres dans les prisons (2 septembre) dont le massacre des otages en mai 1870 ne fut qu'une pâle copie.

Ces massacres ayant été organisés par Danton, et Danton ayant gardé parmi les soutiens de la troisième République de fidèles partisans, nous ne pensons pas que l'on fasse beaucoup d'objections à la célébration de cet anniversaire : elles ne viendront toujours pas des théoriciens du bloc.

Le 20 du même mois, voici l'anniversaire... mais passons, comme a fait M. Dreyfus, qui s'est réservé pour le 22, anniversaire de la proclamation de la République.

Dès le premier mois de 93, nous pouvons citer l'exécution de Louis XVI, anniversaire qu'on pourra corroborer de celui de l'exécution de Marie-Antoinette (20 octobre). Par exemple, nous ne citons pas celui-là comme le plus propre à détacher l'Autriche de la triple alliance.

Dans l'intervalle, on pourrait placer — 13 juillet — l'anniversaire de la mort de Marat qui a laissé, comme on sait, de vives sympathies dans le monde républicain.

Si le centre gauche existait encore il proposerait — timidement — de célébrer le 31 mai la proscription des Girondins.

En 94, le 24 mars, on nous conviendra à pleurer la mort d'Hébert et de ses amis qui avaient machiné la proscription des Girondins.

Moins de quinze jours après, le 5 avril, nous voyons venir l'anniversaire de l'exécution de Danton qui n'avait pas nuï à celle d'Hébert, et le 27 juillet (9 thermidor) nous célébrerons l'anniversaire de l'exécution de Robespierre, qui avait fait guillotiner et les Girondins, et Hébert et Danton.

Bien entendu, nous en passons et des meilleurs.

Au cas où M. Dreyfus voudrait suivre la série, nous ne sommes pas assurés que toutes ces célébrations d'anniversaires ne soulèveraient pas dans le Parlement des discussions curieuses à voir.

## A LA CHAMBRE

Lundi, 11 janvier, soir.

En attendant la lecture du décret de clôture de la session, la Chambre discute le projet tendant à la répression des fraudes pratiquées dans la vente des beurres.

Elle a adopté l'article premier dont voici le texte :

« Il est interdit de mettre en vente ou de vendre, d'importer ou d'exporter comme beurre tout produit qui n'est pas exclusivement fait avec du lait ou de la crème, avec l'un et l'autre, avec ou sans sel, avec ou sans addition de matières colorantes usitées telles que roucou, jus de carotte, etc. »

Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance d'un vote qui intéresse une importante industrie agricole et aussi la grande masse des consommateurs.

L'article 2 défend d'introduire, soit directement, soit indirectement, dans la margarine et généralement dans tout corps gras d'origine animale, végétale ou minérale, ayant pour but de remplacer le beurre, aucune matière colorante destinée à lui donner l'apparence du beurre.

En d'autres termes, le projet n'interdit pas la vente de la margarine : il édicte simplement des précautions contre la fraude.

Cependant M. Jules Roche l'a combattu avec violence, lui reprochant de vouloir tuer l'industrie de la margarine et de menacer, d'autre part, l'industrie du bétail en amenant la dépréciation des suifs dont la margarine est tirée.

C'est avouer que l'industrie margarière ne peut se soutenir qu'à la condition de déguiser ses produits et de tromper le consommateur. Il est plaisant de voir un ministre se faire l'avocat des fraudeurs.

Le gouvernement repousse l'article 2.

M. Guillemain, rapporteur, dit qu'on peut colorer la margarine, quand cette margarine sera arrivée en Angleterre ; c'est ainsi que procédaient les Danois, donc l'interdiction de colorer ne nuira en rien à l'exportation.

Quant à la consommation intérieure, elle est favorisée par la coloration qui a pour effet de

tromper le consommateur en lui faisant croire que c'est du beurre.

Il faut distinguer la margarine du beurre et le seul moyen d'arriver à ce résultat c'est d'interdire la coloration de la margarine.

M. le comte de Colbert-Laplace dit que la France est merveilleusement outillée pour faire du beurre. Elle est mal outillée pour faire de la margarine. Si la margarine se développe, on croira que le beurre français est falsifié et personne n'en voudra plus.

M. le ministre du commerce. — Si la loi proposée par la commission était votée elle serait inexécutable.

Elle n'aboutirait qu'à une manifestation stérile. Elle provoquerait la fraude. En effet, la loi votée, la fabrication de la margarine en France deviendra impossible.

L'oléo-margarine de France ira à l'étranger où on la transformera en margarine et d'où on l'expédiera en France sous forme de beurre sans étiquette, au grand détriment de l'industrie laitière.

M. Develle, ministre de l'agriculture, dit qu'il y a deux intérêts à défendre : celui de l'industrie laitière et celui de l'alimentation publique. Or les petits ménages ne peuvent acheter du beurre. Il faut donc qu'ils puissent se procurer de la margarine. L'orateur désire que les margarines destinées à l'exportation puissent être colorées. Quant à celle qui est destinée à la consommation intérieure, la question est différente. La coloration ne sert qu'à tromper l'acheteur sur la qualité de la marchandise. Elle ne doit pas être autorisée.

Le renvoi de l'article 2 à la commission, demandé par M. Grousset, est adopté par 293 voix contre 234.

M. Constans lit le décret de clôture.

Aujourd'hui mardi, réunion pour l'ouverture de la session ordinaire, sous la présidence du doyen de la Chambre.

## L'ÉGYPTE

La *Paix* résume assez bien l'opinion de la presse française :

« L'Angleterre a occupé l'Égypte, il y a tantôt dix ans, à l'occasion d'une insurrection presque aussitôt terrassée. Vingt fois, elle a promis d'évacuer le pays, dès que l'ordre y serait rétabli. Or, cela est fait, entièrement fait. La tranquillité la plus absolue règne dans la vallée du Nil. Les troupes britanniques n'ont plus rien à faire sur le vieux sol des Pharaons. Leur présence y est devenue parfaitement inutile. Il faut donc qu'elles s'en aillent au plus tôt. Il faut que le cabinet de Saint-James tienne enfin ses engagements solennels. S'il s'y refuse, il y a certainement moyen de l'y contraindre.

« La France, la Russie et la Turquie sont tout à fait d'accord pour vouloir l'évacuation de l'Égypte. Eh bien, qu'attendent-elles pour la demander ? »

Ce que nous pouvons affirmer, sans crainte de démenti là-bas, c'est que le départ des Anglais causerait des explosions d'enthousiasme.

La mort de Tewfik et l'avènement au trône de son fils Abbas continuent à préoccuper l'attention publique, et les journaux de tous les pays ont donné là-dessus leur note plus ou moins pessimiste.

La presse anglaise ne dissimule pas l'inquiétude qui plane dans les conseils du Foreign-Office au sujet de l'attitude que vont prendre la Porte et les autres puissances, mais surtout la France, dans la question qui vient d'être ouverte.

Le *Standard*, ce principal organe du marquis de Salisbury, termine un long article sur le khédivé décédé par les conseils qu'il adresse au nouveau souverain.

Ces conseils sont tout à fait anglais. Le *Standard* conseille à Abbas-Pacha de faire acte de soumission et de déférence à l'égard du Sultan, ce suzerain si peu écouté en Égypte, et ensuite de reconnaître toute sa vie qu'il y a « une puissance qui ne cesse de travailler pour le bien de l'Égypte et de la dynastie ».

Cette puissance naturellement c'est l'Angleterre, et le nouveau khédivé doit nourrir, selon l'organe de lord Salisbury, une grande reconnaissance pour la puissance qui a avili le pouvoir souverain de ses ancêtres et rendu son père une vraie marionnette dans les mains des généraux et fonctionnaires anglais.

On voit bien que nous avons raison de dire que l'Angleterre procédera à l'égard de l'Égypte de la façon dont elle s'était comportée à Mysore, Népal et Oude. C'est par le même travail pour le bien de ces pays et de leurs dynasties que l'Angleterre a fini par déposer du pouvoir les souverains légitimes de ces pays et par soumettre ces derniers au joug de la Grande-Bretagne.

Un autre journal anglais prétend que le gouvernement anglais croit le moment actuel opportun à faire de sérieuses concessions à la France pour le règlement définitif de la question égyptienne. Nous ne savons pas ce qu'on entend à Londres par l'expression de *sérieuses concessions*, mais le fait seul de cette idée, émise dans un journal anglais, indique clairement que l'on est en Angleterre à la veille de bien sérieuses déterminations et que la Porte ainsi que les grandes puissances européennes ne doivent pas perdre de vue le machiavélisme de la politique anglaise. *Caveant Consules!*

## INFORMATIONS

## LES PROMOTIONS

L'*Avenir Militaire* constate que les promotions qui ont eu lieu le 29 décembre dans l'armée donnent tout au moins prétexte à des observations assez fâcheuses.

En dehors de deux lieutenants d'infanterie nommés capitaines hors tour au titre du Tonkin, chose absolument juste, on en voit un autre qui gagne 20 rangs sans autre titre que d'être élève à l'École de guerre : est-ce bien suffisant pour justifier une pareille faveur ?

Dans la cavalerie, un lieutenant a également été nommé capitaine en passant avant 27 de ses camarades. Cet officier avait déjà été inscrit d'office au tableau. On trouvera sans doute

qu'il y a là tout au moins l'apparence d'un acte de favoritisme assez fâcheux. L'*Avenir Militaire* fait également allusion à certaines combinaisons savantes qui, par d'habiles mises hors cadres, ont permis d'allonger quelques listes de façon à pouvoir y comprendre des candidats que l'on tenait à faire passer tout de suite.

#### MORT DE L'AMIRAL PEYRON

M. le vice-amiral Peyron, sénateur, ancien ministre de la Marine, est mort avant-hier soir, à dix heures et demie, d'une congestion pulmonaire.

M. Alexandre-Louis-François Peyron était né le 22 juin 1823, à Marines (Seine-et-Oise). Sorti de l'école navale en 1841, il prit part à la campagne de Cochinchine et à l'expédition du Mexique. Nommé contre-amiral en 1877, il fut promu major de la flotte à Toulon, puis commandant de la division des Antilles.

Élevé au grade de vice-amiral en 1881, il prit le portefeuille de la marine le 9 avril 1883 et le conserva jusqu'au 6 avril 1885. Il prit ensuite le commandement en chef de l'escadre d'évolutions et passa au cadre de réserve en 1888.

Élu sénateur inamovible, il fut nommé questeur par ses collègues. Il était grand-croix de la Légion d'honneur.

M. l'amiral Peyron était le frère du directeur actuel de l'Assistance publique.

Après une très belle saison de chasse dans sa propriété de la Forêt, le maréchal de MacMahon est rentré à Paris, dimanche soir. La santé du duc de Magenta est toujours excellente, et la veille de son départ il faisait à cheval sa promenade habituelle.

## NOUVELLES MILITAIRES

#### COMITÉS TECHNIQUES

Par arrêté du 7 janvier, MM. les généraux de division et fonctionnaires militaires d'un grade correspondant dont les noms suivent sont désignés pour continuer à présider en 1892 les comités techniques des armes et services du ministère de la guerre, savoir :

Comité technique d'état-major : M. le général de division de Cools, commandant le 2<sup>e</sup> corps d'armée.

Comité technique de l'infanterie : M. le général de division du Guiny, commandant le 2<sup>e</sup> corps d'armée.

Comité technique de la cavalerie : M. le général de division Loizillon, commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée.

Comité technique de l'artillerie : M. le général de division Ducos de la Hitte.

Comité technique du génie : M. le général de division Gilon.

Comité technique de la gendarmerie : M. le général de division Répécaud.

Comité technique de l'intendance : M. l'intendant général Thiévard.

Comité technique de santé : M. le médecin-inspecteur général Collin.

#### LES GRANDES MANŒUVRES DE 1892

L'état-major général de l'armée vient d'arrêter définitivement la participation des régiments mixtes aux grandes manœuvres de l'automne prochain. Dans six corps d'armée, on formera des brigades ou des divisions entièrement composées de ces éléments de nouvelle formation et, par suite, on pourra voir manœuvrer des divisions à trois brigades et des corps d'armée à trois divisions.

Les 2<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> corps constitueront des brigades ; des divisions seront formées dans les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>. Les territoriaux des régiments appelés à marcher, au lieu d'être convoqués au mois d'octobre, le seront par voie d'affiche du lundi 3 septembre au dimanche 18 septembre.

Il est probable, en outre, que les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> corps d'armée feront des manœuvres d'ensemble.

#### LE NOUVEAU SABRE DE CAVALERIE

La commission d'expériences du 6<sup>e</sup> corps d'armée, chargée de donner un avis motivé sur les nouveaux modèles de sabre de cavalerie mis en essai dans les corps de troupe de cette arme, s'est prononcée en faveur du modèle Dérué, dont la force de pénétration est incontestablement supérieure à celle des autres armes proposées pour l'armement de la cavalerie.

M. de Vaulgrenant, lieutenant au 48<sup>e</sup> dragons, fils du général Peting de Vaulgreuau, vient d'être victime d'un épouvantable accident de chasse.

Chargé et culbuté par un sanglier, dans la forêt de Mondon, près de Lunéville, il a eu la jambe fendue, de la cheville à la rotule. Le tibia a été mis à nu, la moitié de la rotule a été enlevée et la cuisse a été légèrement atteinte. L'amputation sera probablement nécessaire, et en tout cas M. de Vaulgrenant en a pour de longs mois avant d'être rétabli.

#### REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 11 janvier 1891.

Le mouvement de hausse prévu à la suite de la mise en paiement des coupons de janvier, a été interrompu par des incidents de politique extérieure que les baissiers ont cherché à exploiter. On paraît apprécier maintenant avec plus de sang froid les conséquences de ces incidents.

Le 3 0/0 ancien qui était revenu à 95.15 s'est relevé à 95.35. Le nouveau conserve son avance à 95.60 et le 4 1/2 est recherché à cause de son revenu à 105.75.

La rente italienne regagne à 90.30 une par-

tie de son coupon. Comparée à la rente hongroise qui cote 94 1/2 et qui rapporte 4 0/0, elle paraît être au-dessous de la valeur correspondante à son revenu qui dépasse 5 0/0.

En tenant compte du coupon de 2 fr. du 3 0/0 Portugais, ce fonds ressort à plus de 34 francs. L'augmentation totale des recettes de douanes, en 1891, doit contribuer au rétablissement de l'équilibre du budget; car elle représente une des principales sources de la richesse publique.

L'Extérieure se maintient difficilement à 63 1/2, la perte au change continuant à s'aggraver.

Le Russe nouveau est faible à 63 1/2; le Rouble est de nouveau en baisse à Berlin.

Le Crédit Foncier est à 1,220 après le détachement de son coupon acompte de 30 fr. sur le dividende de 1891.

La Banque de Paris ne saurait tarder à regagner l'acompte de 20 fr. qu'elle prélève sur les bénéfices qu'elle a réalisés en 1891. Sa participation à l'emprunt espagnol ne saurait lui causer aucun embarras étant donnée l'entente de ses sous-syndicats et la puissance d'absorption de sa clientèle.

La Société Générale est recherchée à 478 fr. à cause de la fixité de son revenu assuré par la régularité de ses bénéfices dus à des opérations de banque.

Le Crédit Lyonnais conserve le cours de 800 francs. L'extension de ses succursales au dehors lui promet des bénéfices qui augmentent sensiblement ceux que lui procure son portefeuille d'effets de commerce.

Le Crédit Mobilier varie de 147 à 150. Une partie de l'avance de 5 millions qu'il a obtenue d'un syndicat de banquiers se trouvera remboursée par la cession à la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée de la ligne d'Arles à Saint-Louis qui est à la veille d'être conclue. La liquidation de son portefeuille procurerait plus de 150 fr. par action.

La Banque d'Escompte est en réaction marquée à 385 après 401, malgré l'annonce du paiement d'un acompte de 6.25 par action libérée de 250 fr. et de 12.50 par action libérée de 500 fr. Elle annonce pour le 25 janvier l'échange de deux actions libérées de 250 fr. contre une action libérée de 500 fr.

L'action de la Morena donne lieu sur notre marché en banque à des échanges au cours de 107.50; la plus-value que l'on entrevoit sur ces titres cotés 120 fr. est justifiée par l'excellente situation de l'entreprise.

Les Chemins Economiques cotent 404 fr.

## Chronique Locale

ET DE LOUEST

#### Société de Secours aux Blessés militaires

Les Conférences médicales de la Société de la Croix-Rouge Française recommenceront le 15 janvier prochain, et continueront les vendredis suivants, à 2 heures de l'après-midi, rue Pavée, n° 6.

Tous les Souscripteurs sont invités à assister à ces Conférences.

#### PRIMES A LA CULTURE DU LIN ET DU CHANVRE

A partir de l'exercice 1892 et pendant une durée de six ans, il sera alloué aux cultiva-

teurs de lin et de chanvre des primes dont le montant ne pourra annuellement dépasser la somme de deux millions cinq cent mille francs (2,500,000 fr.) et qui seront fixés, à concurrence de ce chiffre, au prorata des superficies ensemençées.

#### LES VICTIMES DU 2 DÉCEMBRE

Il paraît que les victimes plus ou moins intéressantes du coup d'Etat du 2 décembre 1854 n'ont pas encore assez des millions que la majorité du Parlement leur a alloués aux dépens des contribuables. Plusieurs de ces « martyrs », domiciliés dans divers départements, trouvent que leur part à l'assiette au beurre est trop maigre pour leurs appétits, et ils viennent d'adresser à la Chambre une pétition sollicitant l'augmentation du chiffre de l'indemnité dont on les a gratifiés.

La Commission saisie de cette pétition a décidé de passer à l'ordre du jour, pour la raison que voici :

« Les indemnités allouées aux victimes du coup d'Etat en vertu de la loi du 30 juillet 1881 ont été fixées par la Commission générale instituée à cet effet, et qui est dissoute depuis le 9 mai 1883. Il n'y a donc plus aucun moyen légal de réformer ces décisions. Il faudrait pour cela voter une loi nouvelle, et il ne paraît pas que, dans les conditions budgétaires actuelles, le Parlement puisse avoir à la fois la volonté et le moyen d'entrer dans cette voie. »

Il faut donc que les victimards en fassent leur deuil : on ne leur donnera pas d'autre os à ronger.

#### Etat civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCE

Le 8 janvier. — Pauline-Louise Bougreau, à Beaulieu.

##### DÉCÈS

Le 8 janvier. — Isidore Cocuau, jardinier, 74 ans (veuf), route de Fontevault.

Le 10. — Emilie-Françoise Ballothe, veuve de Claude-Etienne Wast, 77 ans, couturière, rue Dacier.

##### PRIX DES CHANVRES

Le lundi 28 décembre, premier marché de chanvre de la saison à Rochefort; beaucoup de beaux et bons chanvres, les prix étaient les mêmes qu'aux marchés des autres localités, soit de 4 75 à 5 10 les 6 kil. 625.

Le vendredi 1<sup>er</sup> janvier, très fort marché à Ingrandes; les prix étaient un peu en baisse, soit de 4 50 à 4 80 le poids de 6 k. 625.

Le lendemain, à Angers, le marché était bien garni de marchandises; les Vallées se vendaient de 4 75 à 5 10 les 6 k. 625, et les Briollay de 4 40 à 4 80 les 7 kil.

Mardi 5, un très fort marché à Chalonnes; les prix variaient de 4 70 à 5 fr. les 6 kil. 625.

## LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

— Voyez-vous, reprit-elle, j'aimais trop Mikaela; nous étions créées pour ne pas vivre l'une sans l'autre, et quand elle est partie il s'est fait en moi un effondrement terrible. Ah! comme il serait doux de ne plus vivre! soupira-t-elle; mais voilà, il faut châtier.

Dargal releva sur elle ses yeux bleus comme le ciel de son pays.

— Il y a tant de choses tristes dans l'existence! dit-il. Vous avez l'âme trop haute et trop délicate pour ne pas savoir pardonner...

Et il ajouta plus bas :

— Et chérir.

Il murmurait cela avec sa douceur grave et puissante. Soudain, Mlle de Saint-Maur joignit nerveusement les mains et sa pâleur s'accrut.

— Pourquoi pâlisseriez-vous? demanda Jean Dargal, effrayé.

— Parce que..., fit Gaétane, dont les grands yeux se voilèrent d'une larme, écoutez l'air

qu'on joue maintenant. Il en des airs de musique comme des paysages et des parfums qui nous remémorent de douces et tristes choses : cette valse est la dernière que j'aie jouée à quatre mains avec Mikaela à la maison sans fenêtres; cela m'a saisi au cœur.

— Qu'est-ce que la maison sans fenêtres? demanda Jean Dargal, surprenant ce nom au vol et essayant de faire diversion à l'émotion de la jeune fille.

— Je ne vous en ai donc jamais parlé?

Il fit un signe négatif.

— Eh bien! écoutez-moi et vous aimerez aussi cette pauvre chère demeure où j'ai coulé mes plus beaux jours et connu mes premières angoisses.

Mlle de Saint-Maur dépeignit à son auditeur attentif la maisonnette cachée sous la vigne vierge et la vie paisible qu'elle y avait menée. Elle tut seulement l'anecdote de la Vestale et la déception qui avait suivi son voyage à Paris.

— Et à présent, dit-elle en terminant, comprenez-vous pourquoi mon cœur est mort?

— Non, je ne le comprends pas, répondit Dargal, car ce cœur, qu'on peut ressusciter après tout, ne peut-il se donner à d'autres que votre chère morte, tout en demeurant fidèle à

l'affection la plus légitime?

— Ne le croyez pas tout à fait incapable de tendresse, reprit-elle vivement : je serais une ingratitude si je n'étais profondément attachée à mes cousins de Murière, à ma bonne et dévouée Antoinette.

— Et... voilà tout?

Elle leva les yeux sur lui avec surprise.

— Mais oui, voilà tout. Après eux je ne connais que des... indifférents.

Qu'elle était cruelle dans sa franchise!

— Ah! fit-il, et dans la foule qui vous entoure, vous ne distinguez pas un ami, pas un être dont l'absence vous ferait souffrir?

Elle réfléchit une minute, le front baissé, puis le releva, couvert d'une expression digne et douloureuse tout ensemble.

— Si, répondit-elle en lui tendant la main, vous! mais vous seulement.

Elle ne sentait pas combien cette restriction le comblait de joie.

— Dites-vous cela par pitié, par bonté pour moi ou bien êtes-vous sincère?

— Je vous le dit parce que cela est, répliqua Mlle de Saint-Maur avec fermeté; si vous partiez, vous me manqueriez; j'ai pris l'habitude de vous voir souvent, d'échanger mes

pensées avec vous, de vous parler de mon triste passé sans que vous en montriez d'ennui. Et puis, vous êtes bon et j'aime ce qui est bon.

Dargal était redevenu pensif.

— C'est une amitié banale, d'habitude, reprit-il. Hélas! j'aurais demandé autre chose.

— Qu'espérez-vous donc?... Je suis incapable de donner du bonheur à qui que ce soit, moi; mes ailes sont brisées, vous le savez bien, elles ne peuvent repousser.

Et ils se levèrent pour rompre l'entretien, qui avait déjà trop duré; Jeanne de Murière, inquiète, cherchait partout sa jeune parente.

#### VI

Mon Dieu, si, elles repoussaient, les ailes brisées, elles repoussaient même très vite sans que Gaétane s'en aperçût.

Il fallut bien, pourtant, qu'un jour elle fût dans son cœur; elle avait beau fermer les yeux et se dire : « Je suis telle aujourd'hui qu'il y a six mois. » elle ne put se l'affirmer longtemps.

Le docteur Dargal fit en Italie un voyage qui dura six semaines.

Comme on était au printemps, les de Murière retournèrent à Paris pour le Grand-Prix, emmenant Gaétane, qui ne trouvait plus d'al-

Judi 7, le marché de *Saint-Georges* était très fort ; les prix étaient les mêmes qu'aux précédents marchés, c'est-à-dire 4 60 à 4 90 les 6 k. 625.

**LES CERQUEUX.** — Le 8 courant, le nommé Dreneau, tisserand et perruquier, âgé de 54 ans, dans un accès de folie alcoolique, paraît-il, s'est suicidé en se coupant la gorge avec un rasoir.

#### LE SCANDALE DE L'HOSPICE DE TOURS

Il y a peu de jours, le *Messenger d'Indre-et-Loire* a publié une lettre d'un étudiant en pharmacie, attaché à l'hospice de Tours, dans laquelle le jeune étudiant qui avait signé cette missive de son nom établissait, de la façon la plus catégorique, qu'il était impossible, dans l'intérêt des malades, dans l'intérêt même de la bonne réputation de cet établissement, de garder à l'hospice une sage-femme dont il donnait le nom.

Non seulement, en effet, cette personne néglige son service, se signale par ses continuelles infractions au règlement, par sa façon d'enseigner ses élèves (elle a le titre de maîtresse sage-femme à l'hospice), mais elle est un perpétuel sujet de scandale dans l'établissement où elle exerce ces délicates fonctions.

Grâce à la courageuse lettre de M. Marc Langlais (l'étudiant en pharmacie dont nous venons de parler), on sait maintenant à n'en plus douter qu'il y a à l'hospice de Tours une maîtresse sage-femme tellement protégée qu'elle peut, sans danger d'être révoquée, se permettre toutes les licences que nous venons de signaler, et qui a assez peu le respect d'elle-même pour offrir 20 francs à un jeune étudiant, afin qu'il vienne « casser la figure » de ceux qui, dans l'intérêt de la bonne renommée de cet hôpital, révèlent, sans se lasser, tous les méfaits de cette personne.

On sait encore que cette personne peut impunément faire ses propositions, en assurant que la police tout entière, le soir où elle essayerait de faire « casser la figure » aux journalistes conservateurs de Tours, serait mise à sa disposition par une autorité avec laquelle elle doit avoir des rapports d'amitiés bien étroits.

M. Langlais, dans sa lettre, s'est exprimé très catégoriquement à cet égard.

« Nous le demandons à la commission administrative, écrit le *Messenger d'Indre-et-Loire*, nous le demandons à M. le maire de Tours et à M. le préfet, n'est-il pas temps que ce scandale cesse ? »

**LE MANS.** — Une grande manifestation patriotique, à laquelle assistaient toutes les Sociétés du département de la Sarthe, a eu lieu dimanche à l'occasion de l'anniversaire de la bataille du Mans.

Le cortège, ayant à sa tête MM. Lutaud, pré-

fet de la Sarthe, Cordelet, sénateur, Vilfeu, député, le général Chanoine, délégué par le commandant du 4<sup>e</sup> corps, et Rubillard, maire du Mans, s'est rendu au pied du monument élevé en l'honneur des soldats de la Sarthe morts pour la patrie.

MM. Lutaud, Vilfeu, Rubillard et Cordelet ont successivement pris la parole et glorifié la mémoire des héros de la guerre de 1870.

#### TRAITEMENT CONTRE L'INFLUENZA

A Rome, il y a eu, à l'hôpital de Santo-Spirito, antique fondation des papes, onze cents cas d'influenza, et pas un seul décès.

Le médecin en chef de cet hôpital est le célèbre docteur Baccelli, qui fut élu président d'un des derniers congrès médicaux tenus en France.

Son traitement consiste en cachets ainsi composés :

Fenacétina pure,	45 centigr.
Salicilate de quinine,	10 —
Camphre pulvérisé,	2 —
Kermès minéral,	4 —

Dans les cas ordinaires, le docteur Baccelli administre 3 cachets par vingt-quatre heures, et 6 dans les cas graves.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 10 Janvier 1892

Versements de 257 déposants (44 nouveaux), 77,581 fr. ».

Remboursements, 37,822 fr. 18.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

#### De la publicité donnée aux crimes.

On écrit à M. le Directeur de l'*Anjou* :

« Permettez-moi de confier à votre excellent journal les réflexions suivantes :

» La publicité à outrance donnée aux crimes engendre d'autres crimes, en diminuant l'horreur du mal, en augmentant, avec la science de la perversité humaine, la satanique émulation de s'y distinguer.

» L'esprit, saturé de ces récits, finit par sentir s'éveiller son instinctive répulsion pour le mal. Ainsi est faite notre nature : les ressorts les plus fermes de la morale s'y détendent sous la continuelle répétition des efforts contraires.

» Comment, en effet, devant le déluge de faits pleins d'obscénité ou de scélératesse, que la presse jette journellement en pâture à la curiosité publique, comment la réprobation la plus robuste ne se laisserait-elle pas ? La conscience, impuissante dans ses solitaires protestations, se résigne fatalement à ce rôle passif de spectatrice attristée du triomphe du mal.

homme la frôla au passage et s'excusa.

Le son de cette voix la fit tressaillir ; elle leva les yeux sur lui et devint pâle.

— Il ressemble à ce... cet Olivier qui m'a volé mon bonheur ! se dit-elle.

— Nous reviendrons vendredi, fit Mme de Murière en montrant Gaétane ; je crois que pour cette fois elle en a assez ; elle se fatigue vite.

Peu de jours après, tous passaient la soirée chez la duchesse d'Argues, dont les jeudis étaient fort recherchés des artistes et des amateurs de littérature. Les musiciens et les peintres en renom, les écrivains les plus distingués, se faisaient gloire d'y paraître.

— Mignonne, je vous réserve une surprise, dit la duchesse en venant à Gaétane, qu'elle avait prise en vive affection. Vous verrez aujourd'hui quelqu'un que vous avez manifesté le désir de connaître.

En vain Mlle de Saint-Maur se creusa la tête ; elle ne se souvenait pas d'avoir jamais énoncé un désir.

(A suivre.)

Dece brave Duménet pendant la manœuvre :

— Pitou, j'vous colle deux jours de consigne.

— Pourquoi, sergent ?

— Pour avoir « dormi au pas gymnastique ! »

» Combien d'âmes vacillantes dans le devoir sont entraînées en dehors par le spectacle de tant de désordres, près desquels leurs propres écarts passent, dans l'opinion complaisante, pour de simples peccadilles ?

» Et qui dira ce que devient l'innocence, faite en grande partie de l'ignorance du mal, au milieu de cette publicité débordant partout, jusqu'au sein des meilleures familles ?

» Aussi, avec quelle effrayante rapidité baisse la moralité publique, battue en brèche, dès l'enfance, par un enseignement obligatoire dépourvu de la vraie notion du devoir !

» Si cela dure, on en viendra, comme chez les Païens, à justifier tous les dérèglements, même les plus ignominieux. On le fera d'autant plus effrontément, qu'aujourd'hui on a inventé, pour disculper les coupables, la théorie de l'inconscience par surexcitation et folie, à laquelle s'ajoute, parfois, la doctrine, chère aux anarchistes surtout, de la légitimité des représailles individuelles contre les injustices de la société.

» Quel avantage peut donc offrir cette publicité, qui contrebalance un peu le dommage immense qu'elle produit ?

» A-t-on réfléchi aux ravages irréparables que tant de descriptions scandaleuses, vraies peintures vivantes du vice, font dans les jeunes imaginations, et aux conséquences funestes qui s'en suivent ? Partout elles laissent comme un limon pestilentiel, principe de corruption et de mort pour l'individu, la famille et la société.

» Et, chose déplorable, il n'y a pas que les feuilles mondaines et licencieuses à faire cette publicité ; bon nombre de journaux dits honnêtes, jaloux de retenir quelques abonnés friands d'émotions malsaines, cèdent à cette coupable tendance. On croit s'excuser en disant que c'est un besoin général qu'un journal ne saurait méconnaître sans renoncer à vivre.

» Triste signe des temps !...

» Avec cette licence de la presse ne respectant rien, c'est, de toutes parts, comme une course au clocher vers l'ébriété et le cynisme.

» Vieillard, — contemplant l'état social actuel, où l'urbanité, le bon ton, la franche courtoisie, qui distinguaient l'ancienne société française, sont remplacés bien souvent par des usages allant du sans gêne au grossier, — nous nous demandons avec angoisse ce que deviendront nos mœurs, jadis objet d'admiration du monde civilisé, si cette publicité effrénée de tous les vices continue à les avilir.

» Nous jetons ce cri d'alarme au journalisme chrétien encore digne de ce nom. Nous le supplions, au nom des grands intérêts en péril, de réagir contre cette licence de la presse, contre cette maxime, aussi fautive que pernicieuse, dont elle se fait une excuse, « que la curiosité publique, en notre Société démocratique, a droit de tout savoir, et que le scandale cesse d'être nuisible, mis en pleine lumière, sous les regards de tous. »

» En protestant ici, nous sommes l'écho du bon sens et de la conscience chrétienne outragés, des bons citoyens et des pères de famille effrayés de la précoce perversité de la jeunesse, due surtout à cette divulgation, par la plume et le crayon, des crimes les plus atroces et des scandales les plus répugnants. »

#### BOURSE DE PARIS

Du 11 Janvier 1892

3 0/0.	93 40
3 0/0 nouveau.	95 40
3 0/0 amortissable.	96 90
4 1/2.	105 65

#### MONDE ILLUSTRÉ

18, RUE VOLTAIRE. PARIS.

Sommaire du numéro du 9 janvier 1892

#### GRAVURES

ARMÉE : Mobilisation du Service de santé.  
MARINE : Le nouveau cuirassé *Le Neptune*.  
Chargement d'un canon, à bord d'un cuirassé.  
VOYAGES : Exploration en Asie antérieure.  
AFRIQUE : Au Gabon et au Congo ; vues et types.

PORTRAITS : M<sup>lle</sup> Augustine Darcelle, du théâtre de la Monnaie.

BEAUX-ARTS : *La fête de Carlina*, tableau de M. Hirsch.

NÉCROLOGIE : M. Bailly ; M. le docteur Richel.

#### TEXTE

CHRONIQUES : *Courrier de Paris*, par Pierre Véron ; *A travers la science*, par Emile Gauthier ; VARIÉTÉ : *Le Tombeau des Rois Mages*, par G. Lenôtre ; *Théâtres*, par H. Lemaire ; *Chronique musicale*, par A. Boisard ; VOYAGES : *En Asie antérieure*, par Georges Pissou ; Explication des gravures, Bibliographie, Echees, Rébus, Récréations, etc.

En supplément : *Le vertige de l'inconnu*, roman, par G. Toudouze, illustrations en couleur, par Marold.

Tout nouvel abonné a droit au commencement de ce roman.

Le numéro : 50 centimes.

**Pilules Suisses.** Exigez le timbre de l'Etat.

Méfiez-vous des contrefaçons !

#### Dernières Nouvelles

Paris, 12 janvier, 12 h. 55 soir.

Une dépêche de Fécamp annonce que l'importante abbaye où se fabrique la liqueur appelée « Bénédicte » a été complètement incendiée cette nuit. Les pertes dépassent deux millions de francs.

L'archevêque de Gênes vient de mourir des suites de l'influenza.

HAVAS.

#### MARCHÉS

Saumur, 9 Janvier

Froment-commerce,	120	Beuf ou vache, le kil.	1 80
l'hectolitre	20	Veu	2 —
id. halle (moyenne)	19 50	Mouton	2 40
Méteil	15 90	Porc	1 60
Seigle	12 25	Poulets la couple	4 —
Orge	12	Dindonneaux	13 —
Avoine	8 50	Canards	5 —
Sarrasin	—	Oies	11 —
Haricots blancs	20	Beurre le kilog.	2 70
Haricots rouges	18	Œufs la douzaine	1 10
Fèves	—	Foin, la charretée de	—
Noix	11	780 kilog.	95 —
Châtaignes	12	Luzerne	90 —
Sel les 100 kil.	15	Paille	35 —
Son	14	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre,	—	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
la barrique	10	les 52 kilog.	500 35 —
Farine, la culasse de	—	id. 2 <sup>e</sup>	33 —
157 kilog.	64	id. 3 <sup>e</sup>	30 —
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	Charbon de bois, les	—
id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 36 66	—	100 kilog.	16 —
id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 35 —	—	Charbon de terre	4 50

LONGUÉ, 7 janvier

Blé-froment, l'hect., 20 fr. — Seigle, 14 fr. — Orge, 11 50. — Avoine, 8 25. — Pommes de terre, le double-décal., 4 25. — Foin, la charretée de 780 kil., 70 à 80 fr. — Paille, 25 à 30 fr. — Beurre, le demi-kil., 4 40. — Œufs, la douzaine, 4 10. — Volailles, la couple, 3 à 6 fr.

ANGERS, 9 janvier

Froment, le double-décalitre, 3 90. — Avoine, 4 85. — Seigle, 2 85. — Pommes de terre, » 90 à 1 20. — Foin, les 4,050 kil., 425 fr. — Paille, les 4,050 kil., 65 fr. — Œufs, la douz., 4 20. — Beurre, la livre, 4 50. — Poulets, la couple, Beaufort et environs, 3 75 à 4 fr. — Poulets, Candé et environs, 3 25 à 3 50.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

### Sirope Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES  
PARIS, Maison J.-F. LAROZE, 7, rue des Lions-St-Paul  
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

### P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés  
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

PAUL GODET, propriétaire-gerant.

**A VENDRE  
UNE MAISON**

Avec remise, écurie, jardin.  
Au centre du Pont-Fouchard.  
S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

**A CÉDER**

Pour cause de décès  
**Magasin de bois du Nord  
et du Pays**

Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

**A céder également**  
Fabrique d'agrafes et de crochets

Pour couvertures en ardoises. —  
Système breveté et très apprécié.

**Matériel presque neuf.**  
S'adresser, 13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

**A CÉDER**

**Magasin d'Épicerie et de Mercerie  
et Buvette.**  
Rue du Pressoir-St-Antoine, 15.

**BUREAU DE PLACEMENT**

d'Employés et de Domestiques  
des deux Sexes.

**M<sup>me</sup> ANNA**  
Rue de la Tonnelles, 29, à Saumur

**UNE MAISON  
De Commerce de détail**

De Saumur  
DEMANDE UNE TRÈS-BONNE  
Calsière.  
S'adresser au bureau du journal.

**LA  
Régisse Sanguinède  
QUÉRIT**  
les Rhumes, Gastrites, Crampes,  
Faiblesses d'Estomac,  
et facilite la Digestion.  
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

**MAISON A LOUER**

Rue de la Chouetterie, n° 4.  
Avec écurie, remise et grand jardin.  
S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

**ON DEMANDE à ser-  
vir une**

rente viagère sur somme d'ar-  
gent ou maison.  
S'adresser au bureau du journal.

**GUERISON**  
Certains et Fidoles  
de toutes les  
**Affections de la Peau**  
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ,  
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,  
HERPES, LUPUS, etc.  
MÊME DES  
**PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX**  
considérés comme incurables  
par les Médecins les plus célèbres  
Le traitement se dérange nul-  
lement du travail, il est à la  
portée des petites bourses, et, dès le deuxième  
jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste  
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires  
à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspon-  
dances.

**CHEVEUX GRIS-CHUTE des CHEVEUX  
LE SUBLIMIOR**  
Un seul flacon suffit pour rendre progressivement aux cheveux  
gris la couleur et l'éclat de la jeunesse. Il ne poisse pas. Le  
SUBLIMIOR arrête la chute des cheveux et guérit les pellicules.  
**Le NIGER de HARRIS** rend instantanément aux cheveux et  
à la BARBE leur nuance primitive. Une appli-  
cation tous les 15 jours suffit. — **LE NIGER, 4 fr. 50.**  
CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS.  
ENTRÉE en VENTE à PARIS: HARRIS, 13, r. de Trévise. — Notice n° sous pli fermé.

**LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>**  
Rue Jacob, 56, à Paris

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE  
Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND  
12 PAGES IN-4°  
LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE. AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES  
ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de suc-  
cès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuelle-  
ment paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUP-  
PLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les  
membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent  
plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de  
crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle  
de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, man-  
teaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'a-  
bonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se  
renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-  
DIDOT ET C<sup>e</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste  
en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin  
de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:  
Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. —  
Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois,  
7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

**A SAINTE-GENEVIÈVE  
Tapisseries Artistiques  
BRODERIES**

M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN  
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

**ÉTRENNES 1892  
Épicerie Parisienne  
IMBERT ET FILS**

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.  
**EXPOSITION D'ARTICLES D'ÉTRENNES**  
Très joli choix de Coffrets, Bonbonnières, Laques, Porcelaines,  
Vannerie fine.  
Bonbons de chocolat, Dragées, Pralines, Fondants, Fruits confits,  
Marrons glacés à la vanille.  
Nous recommandons les assortiments à 1 fr. et 2 fr. 50  
Vins fins, Spiritueux, Liqueurs.

**CHANGEMENT DE DOMICILE  
LÉON FRESCO  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
1, Rue Beaurepaire  
SAUMUR**

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13		5 54
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8			6 14
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24
Vivv	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24		4 57	9 14	2 25	2 59	7 33
Thouars		10 17	11 57		5 24	9 40	2 52	3 28	8 14
Niort			3 58		4 30	8 42	4 40	5 20	11 40
Saintes					6 24	11 52	6 22	7 53	2 22
Bordeaux					9 52	4 18	9	11 13	4 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes				7 12	9 9	11 39	5 13		6 40
Niort				9 42	10 51		5 35	8 10	8 30
Thouars	5 25	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10	10 46
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41		
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50		
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55		
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22	7 45			3 13	5 42	10 3		
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20			
Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59	11 46	
(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11	7 11	5 3
Vivv	8 11	12 10		3 28	5 57				
Blou	8 20	12 19		3 36	6 6				
Vernantes	8 33	12 33		3 47	6 19				
Linières-Routon	8 46	12 45		3 58	6 31				
Noyant-Méon	9 1	12 58		2 15	4 10	6 45			
Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12	
Chartres	2 47		5 56	9 26	12 4		3 26	4 5	
Paris	5 50		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45	

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON							
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 39	4 56	9 45
Chinon	9 4	1	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

LIGNE D'ORLÉANS									
NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS									
STATIONS	Direct. mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Nantes d.	10 47		8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35	
Angers d.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35	
La Méritré	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1	
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23		
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32		
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41		
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58	10 24	
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30	
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21		
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50	
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 16	
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48	
Paris arr.	10 39	4 48	10 46	2 51	6 35	11 58			5 7

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indication contraire.